ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/QANR5I 16QE8620

16ème legislature

Ministère interrogé > Santé et prévention Rubrique > établissements de santé Saturation des services d'urgence en France. Ministère attributaire > Santé et prévention Analyse > Saturation des services d'urgence en France.	Question N°: 8620	De Mme Angélique Ranc (Rassemblement National - Aube)				Question écrite
santé >Saturation des services France.	Ministère interrogé > Santé et prévention			Ministère attributaire > Santé et prévention		
			>Saturation des services		· ·	ices d'urgence en

Question publiée au JO le : 06/06/2023

Date de changement d'attribution : 23/04/2024

Date de renouvellement : 19/09/2023

Date de renouvellement : 26/12/2023

Date de renouvellement : 11/06/2024

Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)

Texte de la question

Mme Angélique Ranc alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'engorgement et la dégradation des services d'urgence français. Un an après les premières mesures censées alléger les services d'urgences, les problèmes d'engorgement stagnent et des dizaines d'unités ferment, la nuit mais aussi le jour, faute de médecins. À Troyes, l'accès aux urgences de l'hôpital de Troyes est régulièrement saturé et a, une fois de plus, été limité en raison « de difficultés majeures ». En effet, en mai 2022, un sixième des services d'urgence fonctionnaient mal et subissaient des fermetures la nuit ou le week-end. La situation avait alors nécessité une intervention d'urgence de la part du Gouvernement pour « passer » l'été. Les quarante-et-une mesures « Braun », malheureusement insuffisantes, sont d'ailleurs toujours effectives dans de nombreux services. Aujourd'hui, en mai 2023, l'inquiétude grandit, une fois de plus, à l'approche de l'été. Les fermetures intempestives et les décès dans des conditions jugées indignes déferlent chaque semaine dans les pages des presses locales, comme pour le centre hospitalier universitaire de Grenoble. La régulation installée et maintenue depuis 2022 ne représente pas une solution pérenne. Les services d'urgences et plus globalement les hôpitaux, nécessitent une solution structurelle et profonde. En effet, la promesse du ministre de la santé de généraliser d'ici la fin de l'année 2023 le service d'accès aux soins ne convainc plus face au constat qui en est tiré. La régulation s'est, certes, avérée « salvatrice » pour certains concernant les entrées de nuit, mais les capacités d'hospitalisation restent insuffisantes de manière générale. À la suite de l'allocution du 17 avril 2023 du Président de la République qui a promis de « désengorger » les urgences d'ici à la fin 2024, elle souhaiterait connaître les grands changements que le ministère prévoit afin de régler cette crise systémique.